



Pardevant Les notaires Noyaux
Sous signés au bourg de Noyers surpoitou
le quinze janvier mil sept cent
quatre vingt six, fut présente
francoise Bourdelie veuve de feu
Leonard Mian tutrice naturelle de
leurs enfans mineurs demourante au
village de Langladeure paroisse du présent
bourg de Noyers, laquelle a volontairement
reconnu et confessé avoir relié tout
presentement au rui des notres Noyaux
sous signés en bonnes especes de leurs,
De Joseph Guichon Laboureur
demourant au village des Bordes
même paroisse de Noyers à ce present
et acceptant pour Leonard Continon
son gendre de present in la ville de
Bordeaux, la somme de cent dix livres
faisant le montant de l'obligation
consentie par led. Continon auid. feu
Leonard Mian devant les sus signés
et son confessez nores Noyaux le seize
mars 1784. Duesment en l'ee, de laquelle
ditte somme de cent dix livres montant
de lad. obligation, lad. Bourdelie
auid. nom s'en est contentée, et lui
accorde quittance finale et
générale auid. Continon et à
ceux de lui ayant droit et cause

promettant de obliger et
renonçant de la part des parties -
elles ont déclaré ne savoir plus de
ce par nous interprétées.

M. J. [unclear] *Outon [unclear]*

Fait à Bayona le Dix sept Janvier 1763
R. *[Signature]*

[Faint vertical text, possibly a signature or reference]